

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 100 (1974)
Heft: 18: 55e Comptoir suisse, Lausanne 7-22 septembre 1974

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Carnet des concours

Concours d'idées pour la construction du Centre d'enseignement secondaire supérieur de l'Est vaudois

En automne 1973, le Conseil d'Etat du canton de Vaud ouvrait aux architectes vaudois un concours d'idées en vue de la construction du Centre d'Enseignement secondaire supérieur de l'Est vaudois, au lieu dit « Burier-Dessus », sur la commune de La Tour-de-Peilz. Le jury, présidé par M. J.-E. Dubochet, délégué du Conseil d'Etat à la construction, et formé de représentants des services de l'administration vaudoise, de représentants des communes du Haut-Léman et d'architectes indépendants a rendu son jugement et ses conclusions à la fin du mois de mars passé.

Nous donnons ci-dessous quelques extraits du règlement et programme du concours ainsi que du rapport du jury.

Extraits du règlement et programme

RÈGLEMENT

Jury

Président : M. J.-E. Dubochet, ingénieur, délégué du Conseil d'Etat à la construction.

Vice-président : M. A. Rouyer, architecte, adjoint de l'architecte cantonal.

Membres :

- M. P. Collet, directeur de l'Ecole normale de Montreux ;
- M. J. Guex, chef de service des Intérêts généraux de la commune de Vevey ;
- M. P. Gudet, doyen du Collège secondaire de Montreux, délégué de la commune de Montreux ;
- M. M. Reymond, architecte, délégué de la commune de La Tour-de-Peilz ;
- M. K. Aellen, architecte, Berne ;
- M. B. Meuwly, architecte, chef du Service des bâtiments de la Ville de Lausanne ;
- M. C. Raccoursier, architecte, Lausanne ;
- M. P. von Meiss, architecte, professeur EPFL, Lausanne.

Suppléants :

- M. J. Lienhard, chef de l'Office cantonal de l'éducation physique et de la jeunesse ;
- M. E. Musy, architecte à Lausanne.

Expert : M. D. Golaz, doyen de l'Ecole normale de Montreux.

Appréciation des projets

Ce concours d'idées doit permettre au maître de l'ouvrage de dégager la ou les solutions rationnelles et économiques, réalisables dans les délais envisagés, présentant les meilleures qualités d'intégration au site, donnant des possibilités d'adaptation à l'évolution de l'enseignement, tout en offrant des espaces diversifiés et personnalisés.

PROGRAMME

Préambule

En vue de faire face aux besoins en locaux scolaires dus à l'accroissement démographique d'une part, et à l'accès de plus en plus largement ouvert aux niveaux de l'enseignement secondaire supérieur, d'autre part, le Conseil d'Etat du canton de Vaud, fidèle à sa politique de décentralisation amorcée avec la construction à Yverdon de l'Ecole technique supérieure et du CESSNOV, prévoit la réalisation du Centre d'enseignement secondaire supérieur de l'Est vaudois (CESSEV), d'une capacité moyenne de 1000 élèves.

Programme général

Le CESSEV est prévu pour les élèves de l'enseignement secondaire supérieur dont l'âge varie entre 16 et 20 ans. Il regroupera un gymnase, une école normale et une école supérieure de commerce, sans affectation préalable de

locaux à l'une ou l'autre école. Les maîtres pourront enseigner dans les trois écoles, favorisant ainsi un meilleur contact entre eux d'une part et entre les élèves d'autre part.

L'enseignement y sera donné à des classes formées de groupes de 20 à 24 élèves au maximum, chaque classe ayant sa propre salle. Les cours ne nécessitant pas d'installations particulières seront donnés dans des salles dites non polyvalentes, ceux nécessitant des équipements particuliers étant donnés dans des salles dites spéciales. Selon les effectifs de l'une ou l'autre école, un nombre de salles non polyvalentes sera affecté au prorata de chacune d'elles. Les effectifs répondent aux estimations faites pour les prochaines années.

Toutes les salles spéciales ainsi que les salles de gymnastique, la bibliothèque, le réfectoire... seront à disposition des trois écoles.

La réunion au CESSEV des trois écoles susmentionnées permet la réalisation d'un établissement décentralisé pouvant bénéficier de tout l'équipement utile à la formation d'élèves de même âge destinés à recevoir des enseignements semblables.

Etapes de réalisation

En vue d'étaler les dépenses, la construction du CESSEV se fera en plusieurs étapes, la réalisation de chacune d'elles devant pouvoir être assurée indépendamment des autres.

Etape 1 : Gymnase, salles de sciences, grande salle de sports.

Etape 2 : Ecole normale et Ecole supérieure de commerce, classes spéciales diverses, petite salle de gymnastique, réfectoire, locaux administratifs et de service.

Etape 3 : Aula et salle de rythmique.

Etape 4 : Piscine.

Extraits du rapport du jury

Après avoir fait établir une expertise préalable des projets, le jury a tenu deux sessions entre lesquelles il a, en commissions restreintes et avec l'aide de spécialistes, fait procéder à une expertise approfondie des avant-projets portant sur des aspects particuliers du programme tels que les qualités pédagogiques et fonctionnelles, les aménagements sportifs, les accès, l'économie et les nuisances émises par la ligne CFF.

Lors de sa première session, le jury a pris connaissance des avant-projets, effectué une nouvelle visite du terrain et procédé à une première sélection sur la base des critères d'implantation et d'adaptation au site, de découpage des étapes de réalisation, de la clarté du parti et de la reconvertisibilité et flexibilité des espaces.

Lors de sa deuxième session, le jury a procédé à une deuxième sélection sur la base des résultats des diverses expertises effectuées entre les deux sessions. Ensuite et après un examen des avant-projets sous l'angle de l'économie, il a analysé les avant-projets sélectionnés selon l'ordre des critères suivants :

— critères urbanistiques

- . choix des zones d'implantation et adaptation au site,
- . composition des masses,
- . choix des zones d'accès véhicules, cycles et piétons,
- . relation entre les zones d'implantation et cheminements,
- . découpage des étapes de réalisation ;

— critères fonctionnels

- . organisation générale du parti,
- . répartition des zones d'activités,

- . typologie des locaux,
- . circulations intérieures,
- . reconvertibilité et flexibilité des espaces ;

— critères économiques

- . rapport entre les implantations et la géologie,
- . mouvements de terre et aménagements extérieurs,
- . parti constructif,
- . ratios économiques.

Le jury a établi la critique des avant-projets sélectionnés dont nous donnons ci-dessous celle des trois avant-projets appelés à poursuivre les études.

Projet n° 2 : « RUE »

L'implantation des bâtiments à deux niveaux dans la partie basse du terrain préserve les qualités du site.

Le stade est bien situé et les places de jeux s'insèrent naturellement dans la pente douce du vallon.

La faible hauteur des bâtiments permet la création de sous-espaces extérieurs harmonieusement intégrés à la vie de l'école.

L'accès au parking n'est pas dans la meilleure situation. Les cheminements sont bons.

Les protections proposées contre le bruit du chemin de fer n'offrent pas de garanties suffisantes.

La croissance par étape ne présente pas de difficulté.

*

L'organisation générale est excellente. Le côté original et fort du projet est constitué par la formule de « rue centrale » et de ses dérivations latérales. Il en découle une grande facilité d'orientation et une répartition rationnelle des locaux.

La flexibilité est très bonne et il n'y a pas de scission entre écoles.

Un élément intéressant est à relever, l'animation créée par la rue à deux niveaux, qui pourrait cependant être encore plus poussée.

Quelques difficultés pourraient provenir de la relation entre la profondeur et la largeur des courtes situées entre les ailes de bâtiments.

Pour les classes situées au sud-ouest, des dispositifs particuliers contre le bruit et le soleil devraient être envisagés.

En ce qui concerne les installations sportives, il est regrettable de séparer les terrains de sports de la salle polysport. Les locaux annexes de la salle conventionnelle sont mal situés.

*

Bien que le cube soit relativement élevé, ce projet est néanmoins économique, étant donné notamment l'implantation judicieuse par rapport à la géologie ainsi que la grande modestie de ses mouvements de terre et aménagements extérieurs.



Plan de situation du projet n° 2 « RUE ».

Projet n° 35 : « SAM »

Le dimensionnement et l'ambiance de la place créée par les volumes principaux présentent certaines qualités, mais ne tirent pas suffisamment parti du site.

La générosité des accès et des cheminements à travers le complexe sont en contradiction avec le caractère un peu gratuit des éléments de liaison entre les bâtiments.

La réalisation par étape ne présenterait pas de difficulté majeure.

*

La répartition par groupes est bonne. La création d'un centre distinct de loisirs est intéressante ; toutefois, l'éloignement de la cafeteria présente un inconvénient.

L'ambiance à l'intérieur des halls est morne. Le voisinage de la salle de musique et de chant avec le groupe des travaux manuels est défavorable.

La séparation en deux bâtiments du Gymnase d'une part, et de l'Ecole de commerce et de l'Ecole normale d'autre part, répond parfaitement au souci de la construction par étape, mais pourrait poser ultérieurement des problèmes en cas d'évolution de ces institutions.

Les accès et circulations du groupe sports sont compliqués et éloignés.

*

Ce projet offre d'assez bonnes qualités économiques.



Plan de situation du projet n° 35 « SAM ».

Projet n° 39 : « Mon nom est Personne »

Ménageant des ouvertures sur la colline du château et le vallon, le choix de l'implantation est judicieux.

En revanche, la relation des masses avec la zone arrière et celle réservée à l'hôpital n'est pas satisfaisante. Le sacrifice d'un cèdre classé pour l'implantation du groupe application est inadmissible.

Les accès et cheminements sont bons.

La croissance par étape présente des inconvénients à l'égard des parties déjà en fonction.

*

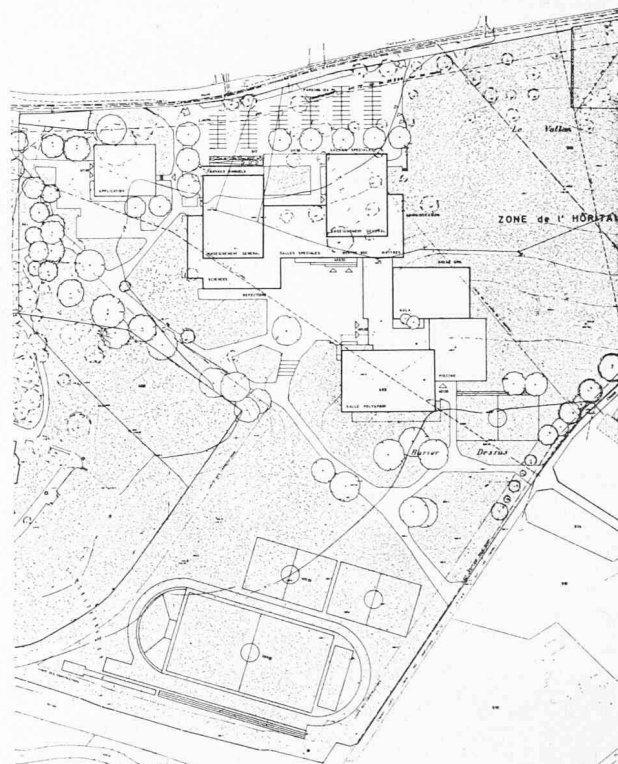
L'organisation est très bonne à tous les niveaux et dans toutes les branches d'activité. La distribution des locaux est favorable et les liaisons sont aisées. La flexibilité est très bonne.

La solution adoptée pour les activités semi-publiques et l'emplacement des vestiaires est intéressante.

L'accès de la salle de rythmique par le groupe application n'est pas admissible et créerait une gêne bruyante.

*

Ce projet est peu économique compte tenu notamment de son cube assez fort.



Plan de situation du projet n° 39 « Mon nom est personne ».

Recommandations au maître de l'ouvrage

Avant de procéder à l'ouverture des enveloppes, le jury constate qu'aucun avant-projet ne présente de solutions suffisamment élaborées telles qu'un seul parmi ceux retenus puisse faire l'objet d'une poursuite d'études. Par contre, les avant-projets n° 2 « Rue », n° 35 « Sam » et n° 39 « Mon nom est Personne » présentent, sous des aspects divers, des qualités tant au niveau de l'implantation, de la fonction et de l'ambiance que de l'économie et offrent de réelles possibilités de développement.

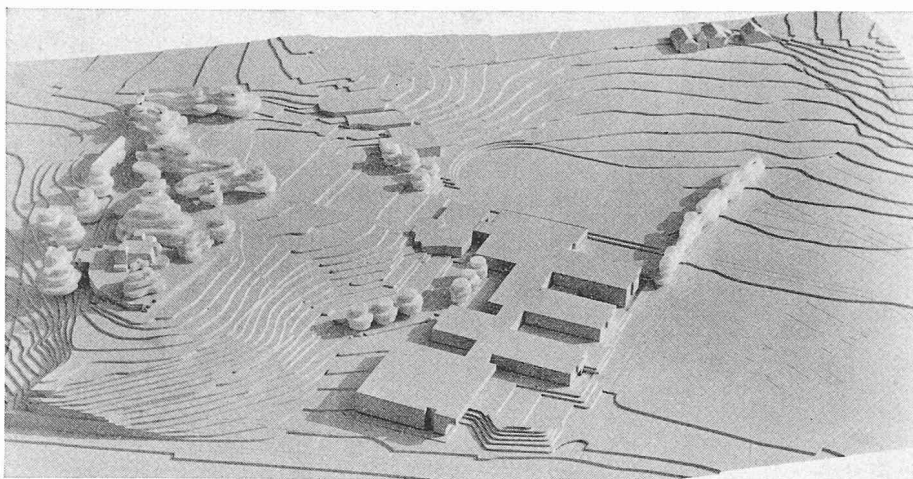
En conséquence et conformément au chiffre 19 du règlement de ce concours, le jury recommande au maître de l'ouvrage d'inviter les auteurs des avant-projets :

- n° 2 « Rue »,
- n° 35 « Sam »,
- n° 39 « Mon nom est Personne »

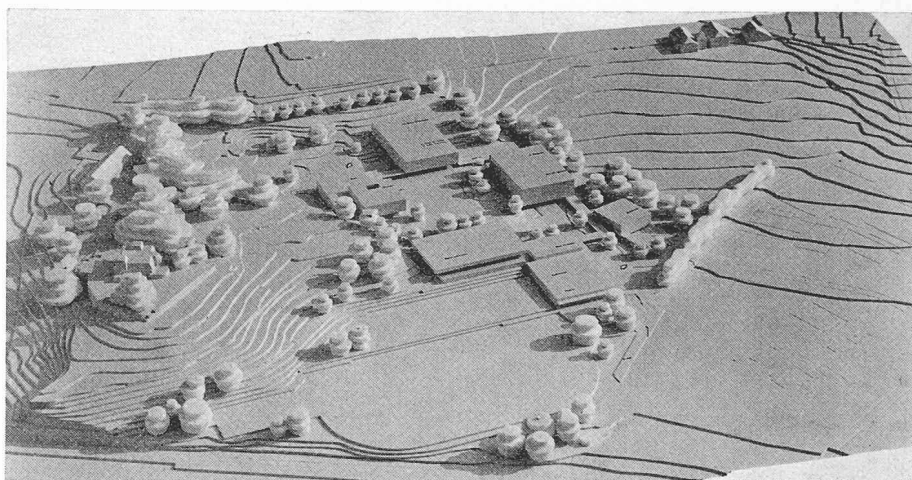
à présenter un complément d'études dont, en tant que Commission d'experts, il sera appelé à définir les modalités.

Classement et attribution des prix

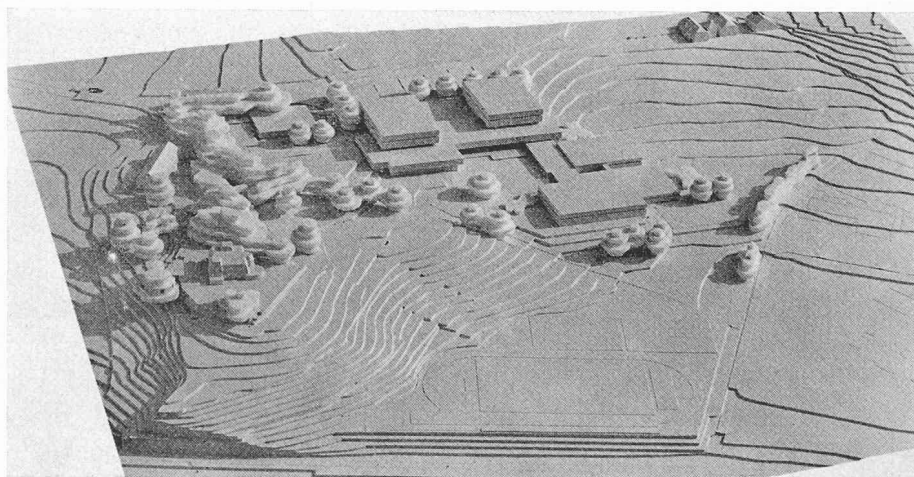
- 1^{er} prix, n° 2 « Rue », Fr. 22 000.— : E.R.A.L., Marius Vionnet, architecte, Lausanne.
- 2^e prix, n° 35 « Sam », Fr. 16 000.— : Bernard Vouga, architecte, Lausanne.



1^{er} prix : « Rue ».



2^e prix : « Sam ».



Achat : « Mon nom est personne ».

3^e prix, n° 3 « Yin », Fr. 14 000.— : *B. Junod, H. & M. Matti*, architectes EPFL, Rolle.

4^e prix, n° 27 « Patou », Fr. 10 000.— : *F. Boschetti*, architecte, Epalinges.

5^e prix, n° 23 « Charlemagne », Fr. 9000.— : *Atelier R. Lack*, architecte, La Tour-de-Peilz, *S. Veillard* et *D. Desponds*, collaborateurs.

6^e prix, n° 38 « J 3 », Fr. 7500.— : *F. Bachmann* et *F. Meier*, architectes, Lausanne.

7^e prix, n° 41 « CANCELAS », Fr. 6500.— : *J. Lonchamp* et *R. Froidevaux*, architectes, Lausanne.

8^e prix, n° 28 « Medersa », Fr. 5000.— : *J.-F. Cordey*, Saint-Sulpice, *R. Messmer*, Cheseaux, *F. Politta*, Begnins, architectes.

Achat n° 21 « Tac », Fr. 5000.— : *J. Nicollier* et *F. Sillig*, architectes, Lausanne.

Achat n° 39 « Mon nom est Personne », Fr. 5000.— : *H. Collomb*, *M. Kreil* & *R. Abett*, *J.-D. Lyon*, *H. Goldmann*, architectes, Lausanne.

Le jury.

Commentaire

Pour l'auteur des lignes suivantes, l'organisation et le jugement d'un concours d'architecture, et tout particulièrement d'un concours d'idées, appellent quelques réflexions. Celles-ci n'engagent que le soussigné.

Malgré le succès de ce concours, quarante-cinq avant-projets ayant été remis sur cinquante-quatre inscriptions,

sa réalisation représente un effort tant pour les concurrents que pour l'organisateur, dont la dépense en temps et en énergie risque de paraître excessive. Il est toutefois utile de relever que, dans l'organisation actuelle de la profession, le système de concours offre un certain nombre d'avantages :

- il permet au maître de l'ouvrage, d'une part de sélectionner un projet parmi un nombre de solutions dont la qualité des propositions, grâce au jeu de la concurrence, dépasse la moyenne habituelle de la production, d'autre part de connaître des architectes, notamment des jeunes, encore inconnus sur le marché local ;
- il offre aux bureaux d'études la possibilité non seulement de se faire connaître, mais surtout de se livrer occasionnellement à un exercice hors des contraintes habituelles du marché, exercice qui est, quel qu'en soit le résultat, l'occasion de stimuler et de souder une équipe.

S'il est utile, afin d'éviter toute fraude et tout abus, que l'organisation et le jugement d'un concours d'architecture respectent des normes, celles-ci ont l'inconvénient, comme tout règlement, d'être rigides et limitatives. Ceci est tout particulièrement vrai dans le cas du concours d'idées du CESSEV à l'issue duquel il y a lieu de remarquer que :

- l'appellation de « concours d'idées » ne conduit pas nécessairement à une véritable proposition d'idées tant au niveau de l'approche d'un site qu'à celui de la création architecturale propre à un programme défini. Il est à regretter qu'un certain nombre de solutions proposées ne soient que des variations de plans sur quelques modèles types mis au « goût du jour » ;
- les concours d'architecture, par la composition nécessairement limitée du jury, ne font pas suffisamment appel à l'ensemble des intéressés et futurs usagers, enseignants et élèves, dans le cas qui nous occupe.

Ces quelques réflexions posent le problème du « devenir » des concours d'architecture qui, au-delà des avantages indéniables qu'ils apportent, devraient encore mieux se transformer « en un instrument favorisant le choix de décisions par lesquelles sont recueillis des enseignements » *. Il appartient aux associations professionnelles, aux maîtres de l'ouvrage et à tous les intéressés d'imaginer les solutions qui y conduiront.

ANDRÉ ROUYER
architecte adjoint
au Service des bâtiments
de l'Etat de Vaud

* Voir l'article de Lucius Burckhardt, critique des années 60, dans le numéro de décembre 1973 de la revue *Werk*.

Centre de formation CFF du Löwenberg

Ouverture

La Direction générale des Chemins de fer fédéraux suisses organise un concours d'architecture public, à deux degrés, pour son centre de formation de Morat-Montilier.

Peuvent y participer tous les spécialistes de nationalité suisse ainsi que les spécialistes étrangers ayant leur domicile ou leur siège permanent en Suisse depuis le 1^{er} janvier 1973.

Membres du jury : MM. Otto Wichser, D^r h.c., ing. SIA, ancien président de la DG CFF (présidence) ; Roger Desponds, ing. SIA, président de la DG CFF, Berne ; Max Portmann, ing. SIA, directeur de la division des travaux, DG CFF, Berne ; Erhard Romer, DG CFF,

Berne ; Uli Huber, arch. FAS/SIA, chef des constr. DG CFF, Berne ; Fritz Lauber, arch. et conservateur cantonal des monuments historiques, Bâle ; Jean Riesen, conseiller d'Etat, Fribourg ; Albert Engel, syndic, Morat ; prof. Benedikt Huber, arch. FAS SIA, Zurich ; Max Schlup, arch. FAS SIA, Bienne ; prof. Paul Waltenspühl, arch. FAS SIA, Genève. Suppléants : MM. Ernst Moor, directeur de la division du personnel, DG CFF, Berne ; Roger Currat, urbaniste cantonal, arch. FAS/SIA, Fribourg ; Martin Schweizer, syndic, Montilier ; Rolf Hesterberg, arch. FAS/SIA, Berne.

Experts : MM. Etienne Chatton, conservateur cantonal des monuments historiques, Fribourg ; Heinz Gubelmann, arch. FAS, Winterthour ; Walter Tüscher, arch. FAS, Fribourg. *Secrétaire* : Beat Schildknecht, arch. SIA, chef de section, direction générale des CFF.

Le montant total des prix pour le 1^{er} et le 2^e degré s'élève à 200 000 francs, y compris les achats éventuels.

Extrait du programme : Salle de cours et d'exercices pour la formation des cadres, des agents de l'exploitation et des spécialistes techniques ; aula pour 300 personnes, restaurants et locaux administratifs ; chambres pour l'hébergement de 600 participants, quelques logements pour le personnel du centre et installations de sport.

Documents : La division des travaux de la Direction générale des CFF, Mittelstrasse 43, 3000 Berne, remet gratuitement du 12 août au 29 novembre 1974 le programme du concours et de la répartition des locaux. Elle envoie en outre contre versement d'un dépôt de 200 fr. sur le CCP 30-193 (avec mention « Concours centre de formation Löwenberg ») les autres documents du concours.

Délais : Visite des lieux et des bâtiments existants le 6 septembre 1974, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h.

Les questions peuvent être posées jusqu'au 13 septembre 1974. Délai d'envoi des projets du 1^{er} degré : 7 février 1975 (maquettes : 21 février 1975), au plus tard.

Congrès

Groupe spécialisé SIA des ponts et charpentes, GPC

Journées d'études 1974

Ces traditionnelles journées d'étude auront lieu cette année les 25 et 26 octobre en l'aula de l'Ecole polytechnique fédérale à Lausanne.

Les sujets traités seront les suivants :

Thème n° 1 : Protection contre le feu dans la construction.

La norme SIA 183 traitant de ce problème va paraître incessamment et il est indispensable d'attirer l'attention des maîtres d'ouvrage et auteurs de projets sur cette nouvelle publication et sur la nécessité de mesures constructives contre le feu.

Thème n° 2 : Les « grandes portées » dans le domaine du bâtiment.

Les techniques modernes de calcul et d'exécution permettent désormais la réalisation de très grandes portées, en différents matériaux. L'architecte et l'ingénieur se doivent de connaître ces possibilités nouvelles qui seront illustrées par des exemples suisses et étrangers.

Enfin, ces deux journées se termineront par un exposé de l'ambassadeur Paul Jolles, directeur de la Division fédérale du commerce, sur le sujet suivant :

« Répercussions sur le marché suisse de la construction des accords de libre-échange entre la Suisse et les Communautés européennes. »